

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

Alors, je propose, modestement, monsieur le Président, que l'appellation «Nouvelle-Écosse» reste et demeure historiquement applicable à cette province qui est appelée en anglais «*The province of Nova Scotia*».

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, vous avez sans doute constaté qu'il y a erreur, que je me place du même côté que mon collègue, notre «adjoint» parlementaire qui représente la circonscription de LaSalle (M. Lanthier).

Mais je suis tout à fait d'accord sur ce qu'il vient de nous dire. L'appellation «Nouvelle-Écosse» fait partie de notre histoire.

J'aimerais également dire à la Chambre que j'ai une certaine crédibilité parce que, moi, j'ai épousé une Nouvelle-Écosaise et je considère cette province comme vraiment notre deuxième foyer.

Je suis même étonné que notre ami, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), ait proposé un tel changement à la loi. Et c'est également avec un certain étonnement que je constate son absence ici à la Chambre pour...

M. Lanthier: Monsieur le Président, un «point d'ordre»!

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable «adjoint» parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Lanthier) invoque le Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, n'ayant pas l'expérience du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), je crois qu'il est élémentaire de ne pas relever les absences ici à la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable «adjoint» parlementaire a entièrement raison, et je lui soulignerai en passant qu'un «point d'ordre» est un anglicisme. On dit «rappel au Règlement». L'honorable député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a la parole.

M. Johnston: Monsieur le Président, il a tout à fait raison. Si je me rappelle bien, il a fait la même constatation lui-même il y a cinq minutes.

Donc...

● (1740)

[Traduction]

Je n'ai pas l'intention de poursuivre ce débat bien longtemps. J'ai été surpris qu'un député de Nouvelle-Écosse propose que l'on change la version française du nom de cette province.

Je dois dire que je proteste contre une observation du secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Lanthier), qui a dit que le gouvernement précédent avait été insensible aux aspirations des provinces. Par contre, le gouvernement doit reconnaître que le projet de loi dont nous parlons résulte de l'initiative d'un député de longue date du parti conservateur. Je ne me souviens pas d'avoir vu, depuis que je suis à la Chambre, de proposition semblable venant d'un député de notre gouvernement.

Je serais curieux de lire les interventions de certains autres députés qui, originaires de la Nouvelle-Écosse, siègent du côté des ministériels, s'ils sont évidemment déjà intervenus. Je vois

que l'éminent député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall) est des nôtres aujourd'hui. Il ne m'a pas été donné de discuter avec lui de ce projet de loi. Encore une fois, à mon avis, il ne convient pas du tout d'aborder dans un projet de loi d'initiative privée une question aussi importante pour un si grand nombre de personnes.

[Français]

Notre ami de LaSalle (M. Lanthier) a constaté l'importance de la communauté acadienne en Nouvelle-Écosse. Imaginez-vous l'attitude de cette communauté dont je connais beaucoup de députés comme les autres députés ici. Il y en a beaucoup en effet qui s'impliquent dans la vie politique de la province de la Nouvelle-Écosse. Imaginez-vous leur attitude vis-à-vis d'un tel changement à l'appellation ou dans l'appellation de la belle province de la Nouvelle-Écosse!

Donc, monsieur le Président, avec ces quelques constatations j'aimerais simplement vous dire que pour nous, pour moi de toute façon parce qu'il s'agit ici d'une initiative privée, ce que propose notre ami, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), est tout à fait inacceptable.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Le Comité permanent canadien des noms géographiques, CPCNG, a depuis longtemps adopté comme principe qu'en dehors des entités qui relèvent de l'administration fédérale, comme les réserves indiennes, les parcs nationaux et les bases militaires, les noms géographiques sont de compétence provinciale. Le nom des provinces elles-mêmes pose évidemment un autre problème. D'après le ministère de la Justice, le nom d'une province est celui qui figure dans la loi constitutionnelle en vertu de laquelle cette province est entrée dans la Confédération. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, il s'agit évidemment de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Comme il s'agit de documents constitutionnels, le gouvernement fédéral ne saurait procéder à des changements sans les faire entériner par les provinces. De même, les provinces ne sauraient changer leur nom sans demander l'approbation du gouvernement fédéral. On peut en conclure, je crois, qu'il s'agit d'un domaine de compétence partagée où il appartient plutôt au Parlement provincial de prendre l'initiative.

Monsieur le Président, en toponymie l'usage actuel et passé est l'un des principaux éléments qu'il faut prendre en considération. Or, l'utilisation du nom Nouvelle-Écosse sur les cartes, dans les traités, dans les ouvrages historiques et dans les documents géographiques, remonte au moins au XVIII^e siècle. Son usage a été maintenu de façon ininterrompue depuis cette époque et demeure courant non seulement chez les Néo-Écosseis et chez tous les Canadiens d'expression française, mais aussi dans toute la francophonie. C'est le nom qu'on retrouve dans le Traité d'Utrecht de 1713 par lequel la France cédait définitivement la Nouvelle-Écosse à la Grande-Bretagne.

Il ne faut pas oublier que d'abord colonisée par la France sous le nom d'Acadie, la Nouvelle-Écosse a été française de 1667 à 1710. Par ailleurs, même si le nom *Nova Scotia* est effectivement d'origine latine, il y a belle lurette qu'il n'est plus perçu ainsi par la population de cette province et les Canadiens en général, mais bien comme le nom anglais d'une province à forte prédominance anglaise.